

## **Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 février 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
le 22 février à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Chantal COMBALBERT, Alain GAMBAROTTO, Jacques JOFRE, Valérie JOUANNY suppléante d'Agnès PALMIE, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Kléber LEYGUE, André MAGNAC, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Guy PORTAL, Hervé QUET, Gilbert ROZES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Pouvoir : M. Alain MALMON a donné pouvoir à M. Michel LAMOLINAIRIE.

Excusés : Mesdames et Messieurs Sylvie BOUDIE, Didier CASSAGNEAU, Philippe CHERON, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Christian LESTRADE, Jean PRADIN, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROZES.

Monsieur LAMOLINAIRIE, Président, remercie les membres du Comité Syndical de leur présence et présente l'ordre du jour de la réunion.

### **1. Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2017**

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2017.

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

### **2. Information des décisions du Président**

Dans le cadre de la délégation de compétences attribuée au Président par délibération n°10 du 15 février 2017, et conformément aux dispositions des Articles L. 5211-1 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président présente à l'assemblée les dernières décisions qu'il a prises :

- Acheter à la commune de La Croix Valmer, Hôtel de ville, 102 Rue Louis Martin, 83420 LA CROIX VALMER, un compacteur d'occasion de marque PACKMAT modèle PK 401, mis en circulation le 6 août 2009, pour un montant de 10 000 €,
- Retenir l'entreprise QUADRIA, ZA Labory Baudan, 68 rue Blaise Pascal, 33127 SAINT-JEAN D'ILLAC, pour assurer la fourniture de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers pour un montant total de 9 154,20 € HT soit 10 985,04 € TTC.
- Retenir l'entreprise GHIRETTI, 80 avenue Edouard Herriot, 82300 CAUSSADE pour assurer la fourniture de 4 bennes 30 m<sup>3</sup> pour les déchèteries pour un montant total de 16 340,00 € HT soit 19 608,00 € TTC.

*Le Comité Syndical prend acte des décisions présentées ci-dessus.*

### **3. Travaux de reconstruction de la déchèterie-recyclerie de Lauzerte**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les travaux ont commencé en décembre dernier. Il précise que compte tenu des conditions climatiques ceux-ci ont pris un peu de retard. Néanmoins, le terrassement est en grande partie réalisé et les quais en béton sont posés.

Il précise aussi aux membres du Comité Syndical que désormais la déchèterie n'est ouverte que le samedi mais que les usagers peuvent accéder à la déchèterie de Lafrançaise ou de Montaigny de Quercy.

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'avenant n°1 au lot n° 2 : Génie Civil, du marché de construction d'une déchèterie/recyclerie sur la commune de Lauzerte conclue avec les entreprises ETC/LUVISUTTO. Il s'agit tout d'abord de modifier la dalle béton du bâtiment dans le marché prévue dalle « portée » en dalle « sur hérisson ». Les risques ont été évalués par l'étude géotechnique de SOLINGEO et validés par le bureau de contrôle APAVE. Ces modifications impliquent une moins-value de 1 603,86 € HT. Il propose ensuite afin de limiter les coûts de supprimer les puits prévus sous les murs de quai au marché. De ce fait, afin de pallier à ce phénomène et dans un souci de répartition des efforts, les dalles hautes des quais de déchargement seront ancrées aux murs de quai. Ces modifications impliquent une moins-value de 14 130,75 € HT.

Au total la modification des dalles béton du bâtiment et des murs de quai représente une moins-value de 15 732,42 €HT soit -6,81 % par rapport au montant initial du marché de 231 000 € HT. Le nouveau montant du lot 2 s'établit alors à 215 267,58 € HT.

Monsieur le Président donne lecture aux membres du Comité Syndical de l'avenant.

***Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise son Président à signer l'avenant n°1 au lot n°2, Génie civil, du marché de construction d'une déchèterie/recyclerie sur la commune de Lauzerte correspondant à une moins-value de 15 732,42 €HT.***

Monsieur le Président propose ensuite à l'assemblée d'ouvrir une Ligne de Trésorerie d'un montant de 200 000 € pour faire face aux avances de subventions obtenues pour réaliser les travaux de reconstruction de la déchèterie-recyclerie de Lauzerte. Il précise qu'après consultation seul le Crédit Agricole a proposé une Ligne de Trésorerie. Les autres propositions sont des prêts relais. Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'une Ligne de Trésorerie est destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités. Elle permet de faire face à tout risque de rupture de paiement dans des délais très courts. Les crédits de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

Monsieur le Président donne lecture de l'offre de Ligne de Trésorerie formulée par le Crédit Agricole :

Plafond : 200 000 €

Durée : 12 mois maximum

Taux : 1,200 %

Taux variable indexé sur l'Euribor 3 Mois instantané + marge de 1,200 %

En cas d'index négatif, il sera réputé égal à zéro.

A ce jour la valeur de l'Euribor étant de - 0,329 %, le taux du prêt sera donc de 1,200 %

Périodicité du paiement des intérêts : Mensuelle, par la procédure du débit d'office.

Modalités de tirage :

- Mise à disposition : par crédit d'office sous 48h ouvrées auprès de votre trésorerie générale sur simple demande de l'emprunteur,
- Montant minimum des tirages : 15 000 €.

Modalités de remboursement :

- Capital In Fine, remboursable au plus tard à la date d'échéance de la Ligne de Trésorerie.
- Amortissement anticipé possible par débit d'office, totalement ou partiellement, au gré de l'emprunteur, sans frais et sur simple demande,
- Après remboursement anticipé, le plafond se reconstitue pour de nouvelles utilisations.

Frais de dossier : 300 €

***Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de Ligne de Trésorerie du Crédit Agricole présentée par son Président, autorise son Président à signer le contrat d'ouverture de Ligne de Trésorerie et autorise le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.***

Enfin, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le lot 12 « Vidéosurveillance » du marché de reconstruction d'une déchèterie-recyclerie sur la commune de Lauzerte avait été déclaré infructueux par délibération n°3 du 10 octobre 2017. Il informe les membres du Comité Syndical qu'une nouvelle consultation a été lancée en début d'année pour attribuer ce lot et donne lecture du rapport d'analyse des offres dressé par le maîtres d'œuvre, PRIMA Ingénierie.

Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise suivante :

Lot 12 : Vidéosurveillance

Entreprise : TCSD 82

Montant : 6 633,84 € HT

***Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise TCSD 82 pour le lot 12 « Vidéosurveillance » et autorise son Président à signer le marché correspondant.***

**4. Modification du tableau des effectifs**

Compte tenu des possibilités d'avancements de grades 2018, Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer 3 emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Il précise que les anciens postes seront supprimés lors d'un prochain comité.

Monsieur le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel :

| <b>Nombre d'emplois</b> | <b>Grade</b>   | <b>Nature des fonctions</b>                         | <b>Temps de travail hebdo.</b> | <b>Date de création</b> |
|-------------------------|--|---|--------------------------------|-------------------------|
| 1                       | Agent de maîtrise principal  | Adjoint au responsable technique du service déchets | 35 h                           | 01/07/2018              |
| 2                       | Adjoint Technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe | Agent du service déchets                            | 35 h                           | 01/07/2018              |

***Le Comité Syndical après avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions de son Président présentées ci-dessus, charge son Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget 2018 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.***

## **5. Contrat Eco-Mobilier**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°18 du 26 mars 2013 qui l'autorisait à signer un contrat avec l'éco-organisme Eco-Mobilier pour assurer le financement de la filière de collecte et de traitement des déchets d'éléments de l'ameublement.

Il précise que ce contrat arrive à son terme et il propose aux membres du Comité Syndical de signer un nouveau contrat avec Eco-Mobilier pour la période 2018-2023 afin de bénéficier de son soutien opérationnel et financier.

Il précise aussi qu'actuellement les meubles sont triés sur les déchèteries de Lafrançaise et de Lauzerte et que la déchèterie de Barry sera équipée le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

***Le Comité Syndical après en avoir délibéré, valide la proposition de son Président et l'autorise à signer la convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier en charge des déchets d'éléments de l'ameublement.***

## **6. Stage sur la gestion des déchets verts municipaux**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la gestion des déchets verts issus des communes devient une contrainte forte à la fois pour les communes et le SIEEOM qui doit financer ces déchets déposés en déchèterie en quantité de plus en plus importante.

Ainsi, afin de recenser les fonctionnements actuels des communes et leurs besoins et pour rechercher et proposer des solutions adaptées, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de recruter un stagiaire pour une durée d'environ 3 mois du 26 mars au 22 juin 2018.

Monsieur le Président précise qu'un employeur qui accueille un stagiaire étudiant doit lui verser une gratification horaire minimale. Il propose donc à l'assemblée de lui verser une gratification de 3,75 € par heure de stage correspondant à 15 % du plafond de la sécurité sociale. Ce montant pourra être modifié conformément à l'évolution du plafond de la sécurité sociale.

***Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide d'accueillir un stagiaire étudiant sur le thème « Gestion des déchets verts municipaux » sur une durée d'environ 3 mois du 26 mars au 22 juin 2018 et de lui verser la gratification proposée par son Président, charge son Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de ce stagiaire, et signer les contrats et les éventuels avenants et dit que les crédits nécessaires aux charges afférentes de ce stagiaire seront disponibles et inscrits au budget 2018 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.***

## **12. Questions diverses et informations**

Monsieur le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour la signature d'un avenant avec l'éco-organisme EcoDDS.

Il rappelle à l'assemblée la délibération n°17 du 26 mars 2013 qui l'autorisait à signer la convention de collecte des Déchets Diffus Spécifiques des ménages avec l'éco-organisme EcoDDS puis il les informe que l'éco-organisme EcoDDS propose de signer un avenant n° 1 à cette convention qui augmente les soutiens financiers versés à la collectivité pour assurer la collecte sur les déchèteries.

Monsieur le Président donne lecture du projet d'avenant n°1 à la convention avec EcoDDS.

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré, valide la proposition de son Président et l'autorise à signer l'avenant n°1 à la convention avec EcoDDS.*

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Comité Syndical et lève la séance à 19 heures.**

**Le Président,**

**Michel LAMOLINAIRIE**